

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

## OBJET

### Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Tarifs 2024 des prestations  
municipales

**DATE DE CONVOCATION**  
15 décembre 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-12-89

L'an deux mil vingt trois  
le vingt et un décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

### **Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –  
M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER

### **Excusés ayant donné pouvoir**

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE  
M. BRUNET à M GESLIN Francis  
M MIZABI à Mme VANDEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à M GOMIS  
M. PETIT à Mme DUDOUET  
Mme DUVAL à M SACHOT  
M. JEANJEAN à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE à Mme MEZRAR

### **Absents**

M. BULARD  
Mme FRIBOULET  
M. LE NOE  
Mme DESANGLOIS

**M Rogeret est nommé secrétaire de séance.**

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

La Ville des Saint-Pierre-Lès-Elbeuf s'attache au quotidien, avec ses services, à rendre un service public de qualité et adapté aux différents publics.

Le contexte national et international pesant sur les budgets des collectivités locales, la majorité municipale n'a pas souhaité faire supporter aux familles saint-pierraises tout le poids de l'inflation subie sur les denrées alimentaires. Ainsi, il est proposé de maintenir, comme en 2023, les tarifs de la restauration municipale à leur niveau actuel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

Pour les autres tarifs, ils font l'objet d'un ajustement afin de tenir compte de l'évolution exponentielle des coûts de service (matières premières, énergie, ...) liée à l'inflation dont le niveau moyen en 2023 atteint 4,2%.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tels qu'annexés à la présente délibération

### **Vu**

Notamment l'article L 2121-13 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

### **Considérant**

La nécessité de fixer les tarifs des prestations municipales et d'occupation du domaine public.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'adopter les tarifs, joint en annexe, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Article 2** : d'inscrire les recettes au chapitre 70 du budget communal.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023